



Charte de la Fédération Française de la Kinésiologie Spécialisée®

Année 2014-2015

Claude JURASCHECK

Kinésologue spécialisée®, membre de la Fédération Française de la Kinésiologie Spécialisée® (FFKS), a reçu une formation théorique et pratique, conforme aux critères de la FFKS.

Par cette charte, elle s'engage à respecter le code de déontologie des kinésologues spécialisés® et à actualiser ses compétences.

En conséquence, Madame **JURASCHECK Claude** reconnaît à toute personne la possibilité d'en référer au Conseil d'Administration de la FFKS pour toute question concernant sa pratique.

Fédération Française de la Kinésiologie Spécialisée®

34 allée du Parc 78990 ELANCOURT Tél./Fax : 01 30 66 05 40 contact@ffks.fr www.ffks.fr
Siège social : 195 impasse des Fougères 83520 ROQUEBRUNE s/ ARGENS

Code éthique

Le kinésologue membre de la Fédération Française de la Kinésiologie Spécialisée® s'engage à :

- ❖ Travailler dans le respect total de la personne quels que soient sa condition, son âge, ses convictions.
- ❖ Utiliser le test de tonus musculaire de Kinésiologie comme une indication permettant à la personne de développer ses potentialités, de faire des choix en complément des informations déjà acquises.
- ❖ Respecter le secret professionnel, sauf dérogations prévues par la loi.
- ❖ Etre vigilant, lucide et tenir compte des limites qu'il peut rencontrer dans sa pratique.
- ❖ Respecter les membres de la FFKS et s'abstenir de tout acte de nature à déconsidérer la profession.
- ❖ Entretenir des rapports courtois et respectueux avec les autres professions.

Il n'établit aucun diagnostic médical, ne prescrit ni ne traite. Il ne demande jamais à quelqu'un de suspendre un traitement médical.